

Secteur Relations Internationales - Attribution de bourses aux projets internationaux

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Pour la 16^{ème} année consécutive, la Ville de Besançon a décidé d'attribuer des bourses à des associations ou établissements d'enseignement bisontins pour les aider à mener à bien un projet international innovant au cours de l'année 2007.

La dotation est à répartir entre différents projets dans les domaines linguistique, humanitaire, social ou de coopération/développement, professionnel, culturel ou sportif.

Le jury, composé de 6 membres des 1^{ère} et 5^{ème} Commissions, s'est réuni le 11 avril 2007 et propose au Conseil Municipal de soutenir, pour la présente année, les organismes suivants :

- l'Association ALGEBRE pour son projet d'aménagement d'une école maternelle dans le village de Tissent au Maroc, afin de permettre aux plus jeunes enfants, qui parlent berbère, d'apprendre la langue arabe avant d'intégrer l'école primaire, ce qui leur permettra de suivre les cours avec davantage de facilité.

Bourse proposée : 1 500 €

- l'Association RE-SOURCE pour son projet d'étude des méthodes traditionnelles et alternatives d'accouchement dans le village de Rhazoua au Maroc. L'association participera également à la vie de l'orphelinat local, qui recueille des enfants abandonnés car handicapés ou nés hors mariage, lors de son séjour sur place en septembre.

Bourse proposée : 600 €

- l'Association FASO TRIBAL pour son projet de promotion d'un artiste burkinabé. L'association souhaite en effet aider à faire connaître Ousmane SANE, en réalisant un CD de cet artiste et en assurant ensuite sa diffusion.

Bourse proposée : 600 €

- l'Association ABESI (Association Bisontine Etudiante Solidarité Internationale) pour son projet de construction de maisons pour des pêcheurs victimes du tsunami dans le village de Kuttapanai en Inde, en août prochain.

Bourse proposée : 200 €

- l'Association KIAMALOU pour son projet d'aide à la maternité et au dispensaire d'Ondougou (Mali). L'association apportera notamment son expérience en matière de masso-kinésithérapie, en juillet-août prochain.

Bourse proposée : 200 €

- l'Association SOUNVI, pour son projet d'assistance à deux orphelinats vietnamiens dont un accueille des enfants présentant des handicaps physiques ou mentaux dus à l'agent orange (herbicide contenant de la dioxine).

Bourse proposée : 200 €

- l'Association MAYA, pour son projet de voyage en Inde, en juin prochain, pour y apporter son soutien à un foyer Mère Teresa à Calcutta, en fournissant médicaments, matériel et aide technique.

Bourse proposée : 200 €

Dans le cas où l'un de ces projets ne pourrait aboutir cette année, l'association lauréate s'engage à rembourser la somme reçue à la Ville de Besançon.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 3 500 €, sera imputée au chapitre 67.04/ 6714.94036 CS 400.

Le solde des crédits inscrits au chapitre 67.04/6714.94036 CS 400, soit 4 200 €, sera ensuite transféré au chapitre 011.04/6238.94036 CS 400 et servira en partie à la réalisation de supports utilisés lors d'une soirée de restitution des projets, qui aura lieu à l'automne prochain.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BONTEMPS n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.